

Suite à envoi par Melissa DESBOIS du CR de la commission escalade du 12/11/2024  
Réponses :

---

Jean Claude GRAND

7 déc. 2024 17:42

À Mélissa, anne-francoise, bernardhamel, vincent, SyndicatPro, moi, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse@departement13.fr, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain Bonjour,

Vu les mesures conservatoires d'interdiction temporaire de la pratique de l'escalade que nous considérons comme disproportionnées dans le temps et l'espace, et du peu d'intérêt que la Direction du Parc a porté aux doléances de plusieurs acteurs de l'escalade dans le cadre de la commission escalade du 12 novembre, je vous informe que le CT13 FFME ne cautionne pas ces arrêtés portant réglementation temporaire et spatiale de la pratique de l'escalade.

En effet, des interdictions d'une durée potentielle de plus de neuf mois pour certaines sur des aires éventuelles de nidification et renouvelables sur cinq ans sont les premières, délibérées ou pas, de la création de réserves intégrales auxquelles le CT13 FFME s'est toujours opposé sauf cas très exceptionnels nécessitant concertation et assentiment des divers acteurs.

Je ne reviendrais pas sur la posture intransigeante de la Direction du Parc concernant le déséquipement de "Fight club", et certaines méthodes d'investigation de la police de l'environnement du Parc à l'encontre de grimpeurs ayant enfreint les règles.

Alors que nous étions parvenus à des relations apaisées entre la Direction du Parc, le milieu des grimpeurs et les fédérations représentatives, il ne serait pas souhaitable que des mesures trop coercitives tendent à nouveau la situation.

Cordialement,

Jean Claude Grand  
Président du CT13 FFME

---

Bernard Hamel

lun. 9 déc. 14:55

À David, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, moi, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, johann.vaysse@departement13.fr, Jean, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain Bonjour à tous,

je soutiens la position de Jean-Claude Grand sur ce risque de grignotage généralisé par des principes du type :

- si un oiseau peut potentiellement nicher sur un rivage de falaise maritime, alors il faut fermer toutes les falaises maritimes.
- si un rocher peut potentiellement tomber sur un sentier de randonnée (pourtant parcouru depuis 150 ans), alors il faut fermer tous ces sentiers.

Ce n'est pas dans l'esprit de concertation qui a prévalu au démarrage du parc national des Calanques : respecter les activités à caractère patrimonial et historique. L'esprit des lieux.

Cordialement  
Bernard Hamel 06 12 56 06 84

---

barney.vaucher@laposte.net

lun. 9 déc. 17:27

À Vilmer, Bernard, Claude, DESBOIS, moi  
Bonsoir,

Difficile de ne pas partager à 100% l'analyse de Jean-Claude, d'André ou de Bernard.  
En tant que défenseur des Calanques depuis plus d'un demi-siècle et partisan d'un Parc national depuis presque autant, je suis profondément écoeuré par la position prise par la direction du Parc, celle du directeur adjoint en particulier.  
A ce stade de responsabilité, il ne peut être question de méconnaissance, mais d'un mépris total pour les grimpeurs, alpinistes ou randonneurs, ceux grâce à qui ce parc EST, et sans qui il n'existerait pas.  
Ce n'est plus de la patience ou de la tolérance que Mr Schleyer attend de nous mais de la soumission. Comme disait Bernard, "trop de parc, tue le parc" mais il semble que les fanatiques des Réserves intégrales n'aient pas renoncé.

Lors de cette dernière Commission escalade, au-delà du dégoût, j'ai eu la certitude que les personnes qui dirigent ce parc n'ont pas pris la mesure des décisions qu'ils tenteront d'imposer.  
Avec les conséquences qui pourront en découler.

Bien à vous  
Barney

---

Mélissa DESBOIS

lun. 9 déc. 17:46 (il y a 5 jours)

À barney.vaucher, Bernard, Claude, moi, Vilmer

Salut Barney !

Salut à tous !

Je lis attentivement vos messages et partage vraiment les difficultés.

D'ailleurs en interne, nous (une quinzaine d'agents PNCal) sommes intervenus au Conseil d'administration de mercredi dernier pour dénoncer le fonctionnement de la direction.

Nous nous sommes pas mal exposés mais nous sommes déterminés à ne pas nous laisser faire.  
Pour travailler correctement. Pour le respect des collègues, des partenaires, pour le territoire. On s'accroche !

Je ne peux pas tout écrire...

A bientôt J

Mélissa

---

André Bernard <abernard13720@gmail.com>

lun. 9 déc. 18:42

À anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairot, pgirardet, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse@departement13.fr, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, Jean, Mélissa, bernardhamel, barney Bonjour,

Malgré nos oppositions et nos mécontentements, rien n'a été entrepris pour nous rassurer depuis maintenant presque 3 semaines. Les arrêtés sont tombés, sans appel.

La communauté escalade s'émeut peu à peu par écrit des résultats catastrophiques de la commission escalade du PN des Calanques du 12 novembre.

La pression nouvelle exercée par le PN des Calanques :

- Changement de doctrine concernant les interdictions spatiales et temporelles permettant dès octobre pour certains secteurs et dans le futur, sait on jamais, d'interdire à l'envi la presque totalité des sites d'escalade sur des périodes allant jusqu'à 10 mois et demi... et pourquoi pas plus longtemps.
- Méthodes insupportables contre les grimpeurs contrevenants
- Refus de discussions sur des secteurs d'escalade remarquables équipés certes sans autorisation conséquence de l'item suivant :
- Refus de nouvelles voies
- Interdictions et disparitions de sentiers

Ce changement récent implique deux choses :

- Le bureau des Guides Calanques Cassis Cap Canaille et par voie de conséquence l'ensemble des professionnels travaillant sur le secteur (syndicats professionnels nationaux, locaux, indépendants...) ne cautionnent pas les mesures prises sans aucune discussion lors de cette réunion (règle bien établie désormais du "cause toujours")
- Que la co-construction initiée par François Bland ainsi que ses chargés de mission est maintenant interrompue.

Association Des Calanques et des Hommes :

L'association Des Calanques et des Hommes dont je suis le président (pour le moment) réunit son assemblée générale cette semaine.

Elle envisage de reprendre la stratégie (de communication) initiée pour les réserves intégrales en 2009 qui visait à faire savoir par tous les moyens possibles les mesures infondées et disproportionnées prises par le GIP et maintenant par le PN alors que dans le même temps des dégâts irréparables (minimisés par le conseil scientifique du PN récemment au MUCEM dans une opération de communication) sont causés par des rejets en mer.

Nous attendons donc des gestes de bienveillance et de discussion réelle et nouvelle montrant que les acteurs locaux, initiateurs de la protection des espaces naturels (Calanques 100 ans d'amour et de vigilance) sont à nouveau pris en compte dans les décisions.

André BERNARD  
Guide de Haute Montagne  
Bureau des Guides Calanques, Cassis Cap Canaille  
Association Des Calanques et des Hommes

---

Laurent SCHEYER (Dir Adjoint du PN)

mar. 10 déc. 09:20

À François, Jean, bernardhamel, moi, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Gaëlle, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL

Bonjour,

Monsieur GRAND, Monsieur HAMEL, Monsieur BERNARD, je vous remercie pour vos messages.

Nous allons prendre le temps de revenir prochainement vers vous, car notre objectif est de vous convaincre du bien-fondé de ces dispositions.

Nous avons essayé de le faire lors de la dernière commission escalade, avec une présentation détaillée des enjeux pour les 3 espèces d'oiseaux concernées.

Ces enjeux nous obligent collectivement, sur les 6 mêmes secteurs que les années précédentes, de donner la priorité à la protection de ces espèces.

Sans que cela relève d'une interdiction totale d'accès toute l'année comme ce serait le cas dans une réserve intégrale, nous avons parfaitement conscience que cela vous prive de pratiquer l'escalade sur certaines voies pendant une partie conséquente de l'année.

Tel qu'indiqué lors de la commission escalade et suite à vos demandes, nous vous proposerons, au premier trimestre, une visite sur sites pour :

- vous préciser les éléments détaillés qui ont conduit le Parc à définir ces périodes et ces périmètres ;
- mieux appréhender les enjeux naturalistes ;
- et étudier les situations éventuellement particulières qui justifieraient un réajustement de certains périmètres.

Concernant la fermeture des sentiers lorsque des risques conséquents de chute de blocs ou de chute sont avérés, une réunion sur le cas particulier du sentier de la Mélette est calée en janvier, tel que nous nous y étions engagé lors de la commission escalade. L'invitation a été envoyée vendredi dernier aux acteurs concernés. Elle permettra de partager les enjeux sur les responsabilités pénales des propriétaires et gestionnaires, ainsi que les mesures à prendre.

Pour l'ouverture de nouvelles voies et tel que décidé lors de la commission escalade, nous allons réunir, en début d'année, un groupe de travail « critères et procédure d'instruction pour l'ouverture de nouvelles voies ».

Concernant les rejets en mer et suite à votre demande formulée au MUCEM, en commission escalade et ci-dessous, nous allons faire le point avec les autorités compétentes et revenir vers vous.

Nous restons à votre disposition et nous reviendrons donc prochainement vers vous.  
Bien cordialement.

---

SyndicatPro PleineNature (Seb BATEL)

mar. 10 déc. 11:54

À Gilles, François, Vincent, Laurent, Jean, bernardhamel, moi, Mélissa, anne-francoise, VILMER, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Gaëlle, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain  
Bonjour,

Merci d'avoir pris soin de nous répondre, et je m'excuse pour mon absence à la dernière commission escalade.

Cependant, en lisant les derniers rapports et les interdictions massives qui en découlent, je me demande si nous ne devrions pas reléguer la commission escalade et nos temps d'échange au rang de simples formalités ? L'unique but de vos concertations semble vouloir insuffler un ton démocratique pour asseoir une méthode autoritaire et injustifiée. Nous attendons des éléments détaillés et cohérents...

Vous choisissez la facilité en imposant des interdictions massives aux grimpeurs, tout en minimisant les véritables enjeux environnementaux comme la pollution ou la surfréquentation persistante du territoire.

Passer de restrictions ciblées et concertées à des interdictions disproportionnées sur des secteurs entiers pour des nidsifications hypothétiques ne sera pas accepté par la communauté des sports de pleine nature.

Cette posture unilatérale menace l'équilibre construit depuis 2012 entre préservation et accès raisonnable aux sites naturels.

Même si beaucoup de sujets s'accumulent, en tant que représentant du SPPN, en collaboration avec le bureau des guides de Cassis et le CT13 FFME, je redemanderai par un prochain courrier une révision de la décision de déséquiper totalement le secteur d'escalade Fight Club au Cap Canaille. Cette demande d'examen est avancée au regard de la charte du Parc National, laquelle autorise des équipements en cas de « caractère exceptionnel » d'un site d'escalade.

Face à ces désaccords persistants, une mobilisation de la communauté grimpante est en lice. J'espère que nous parviendrons à "étudier les situations éventuellement particulières", dialoguer pour concilier préservation environnementale et pratique de l'escalade.

Sachez que le site Fight Club sera, comme évoqué, pour nous tous un exemple de coopération avortée ou réussie.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Batel Sébastien - Président  
Syndicat local des Professionnels de pleine nature (SPPN)  
<https://www.sppnature.com>  
0620462206  
[sppnature@gmail.com](mailto:sppnature@gmail.com)

---

André Bernard

13:55 le 15/12/2024

À Laurent, Jean, bernardhamel, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairiot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Gaëlle, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, François

Bonjour à tous

Après le « cause toujours », c'est le « t'es trop bête on va te reexpliquer»

- C'est une profonde première marque d'irrespect envers les usagers et les membres de cette commission.

Nous refusons cette nouvelle doctrine qui vise à interdire «en prévention de». D'autant que le Pn convient du fait que l'ancienne méthode a porté ses «fruits».

Les interdictions spatiales et temporelles ne nous posent pas de problèmes sur des nidifications avérées ainsi que éventuellement sur des territoires ciblés (par ex : la portion 2 gamins sous la pluie pour la nidification manquée de l'année dernière sans intégrer la sortie des immortelles basse (interdiction qui n'a pas de sens, sauf à nous punir d'un équipement irrégulier qui n'est pas de notre fait)

- La deuxième marque d'irrespect qui vise à nous faire perdre notre temps, c'est le fait que je ne suis pas certain, sans viser personnellement Monsieur le directeur adjoint, que nous discutions au bon niveau. Je crains que nos ressentis et arguments ne soient pas transmis de la bonne manière à la personne qui prend effectivement les décisions.

Je le lis dans vos réponses qui visent à nous faire passer pour des irresponsables alors que, c'est plutôt, comme expliqué ci dessus et dans les messages de mes collègues, sur cette nouvelle méthode, cette menace dite mineure aujourd'hui qui pourrait prendre des proportions inquiétantes dans le futur (que vous ne maîtrisez forcément pas) que la discussion doit être menée.

Nous attendons donc une véritable concertation sur la méthode et plus tard (mais pour l'instant il s'agit d'un hors sujet) sur les zones de protection et les périodes

Restant à votre disposition

André Bernard

---

Gaëlle BERTHAUD

Le 17/12/2024 - 16:26

À Jean, bernardhamel, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairiot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, RITZENTHALER, p, TUDOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, François, sandrine, didier.reault, Zacharie, moi, Laurent

Bonjour à toutes et tous,

Bonjour monsieur Bernard,

Je vous rejoins sur un point qui me semble essentiel, comment dialoguer en s'écoulant, chacun ayant ses enjeux, ses responsabilités, des moyens en jeu et des craintes.

Plusieurs faits sont à prendre en considération :

- une norme environnementale qui s'impose d'avantage,
- une fréquentation non maîtrisée et maîtrisable d'usagers,
- des propriétaires privés, publics et des gestionnaires qui ont des moyens limités et qui voient leurs responsabilités considérablement engagées (notamment du fait du dé-conventionnement et de contentieux passés et en cours).

J'entends que vous auriez souhaité d'avantage de concertation qu'une « commission escalade ».

Sans doute faut-il la faire évoluer vers un lieu de discussion en élargissant les interlocuteurs, afin que toutes les parties prenantes puissent être représentées ? Les engagements et les responsabilités de chacun pourront y être exposées, y compris quand la direction du parc n'en est pas à l'initiative.

J'entends que vous portez des craintes sur les arrêtés actuels de mesures conservatoires d'interdiction temporaire (très semblables à ceux mis en place depuis plusieurs années précédentes) mais surtout sur une potentielle évolution future vers une réserve intégrale, évolution future qui n'a jamais été dans nos orientations et qui d'ailleurs ne figure dans aucune perspective. Ce sujet a été explicitement repoussé par les administrateurs lors de la révision de la charte en juin 2024. Ces arrêtés ont vocation à être levés dès lors que les espèces protégées observées depuis ces dernières années ne seraient pas présentes. Nous communiquerons le protocole qui sera appliqué.

Enfin vous exprimez un manque de respect qui serait dû à mon absence lors de la dernière commission et lors des derniers échanges. Le parc national sur son territoire et avec des moyens très limités couvre de nombreux sujets et notamment la terre et la mer, nécessitant une répartition de notre présence. La teneur des échanges se doit aussi d'être posée, vous semblez rassuré de trouver en Laurent, un homme avec qui échanger et vous semblez reconnaître ses compétences. Je vois que vous imaginez des modes de prise de décision qui ne sont pas de mise.

La transparence de toute l'information est essentielle. L'ensemble de nos messages explicitent clairement des possibilités à l'ouverture de nouvelles voies (et ce depuis 2022) et tel que décidé lors de la commission escalade, de réunir en début d'année, un groupe de travail sur ce sujet.

Afin de partager avec toutes et tous la même information, je remets à disposition de tous le compte rendu de la commission téléchargeable ici : <https://we.tl/t-EI0E0IDHcj>

Je vous propose que nous puissions organiser en 2025, une réunion associant toutes les parties prenantes, afin de trouver des modes de dialogue qui permettent à chacun d'exposer ses enjeux, et leurs évolutions.

Sans doute un tiers externe devra-t-il nous accompagner et sans doute faudra-t-il le mobiliser ensemble ?

Bien cordialement,

---

anne-francoise raybaud

mer. 18 déc. 15:51

À Gilles, BATEL, Anne-Francoise, moi, Jean, bernardhamel, vincent

Bonjour à vous, seulement vous de façon volontaire.

Eléments de réponse, si réponse il y a et si éventuellement ces éléments de réponse sont à considérer (tu décides André) :

Expliquez en quoi la norme environnementale s'impose davantage et alors que les comptages montrent une multiplication des couples d'espèces d'oiseaux et nombre total d'oiseaux (espèces ciblées) en territoire (cf votre document spécifique présenté en document socle lors de la C° du 12 nov. 2024 : pour exemple "Il y a 20 ans, 100 couples de goélands étaient recensés. Ils sont 24 000 aujourd'hui." dans la page dédiée au Faucon Pélerin)

Le dé-conventionnement et de contentieux passés et en cours a été source de repositionnement (fédéral et concerté, y compris dans sa nouvelle acception par les assureurs des fédérations développant l'escalade) des responsabilités engagées par les grimpeurs et qui pratiquent l'escalade en site naturels "déconventionnés", voire en lieux et territoires très diverses, proches ainsi qu'éloignés et non-classés tels que "site sportif" normés FFME : par ce repositionnement, ces grimpeurs acceptent dans leur pratique le risque potentiellement prévisible qu'ils encourrent en situation au sein de ces sites et espaces (la formulation n'est peut-être pas celle exactement écrite dans le cas présent mais "à vous de rectifier")

La concertation entre l'ensemble des acteurs doit se dérouler en premier lieu et avant tout en C° Escalade au PNCAL créée à cet effet, et doit être entière et concrètement partagée et constructive, et non se restreindre à une présentation unilatérale de mesures d'ores et déjà prises.

De quelle initiative parlez-vous lorsque vous écrivez "la direction du parc n'en est pas à l'initiative" dans votre mail du 17 courant ? ...Si vous visitez les mesures prises (arrêtés conservatoires temporaires et spatiaux pour 5 ans), alors quelle entité, quel organisme, quelle administration prend ces décisions ? Quelle entité les porte, les signe et les diffuse, les publie au RAA ?

Vous écrivez : "Ces arrêtés ont vocation à être levés dès lors que les espèces protégées observées depuis ces dernières années ne seraient pas présentes". Si la vocation de ces dispositions sont transparentes, alors nous attendons à tout le moins :

d'une part les rapports complets d'observations, justifiés au plan calendrier et contextualisés (moyens humains...), réalisés en 2024 avant la dernière C° Escalade (et dans cet objectif) pour apprécier les raisons et motifs de présentation de ces arrêtés d'interdiction,  
d'autre part, dans le souci responsable de nous savoir être des acteurs engagés dans le respect des espaces et des espèces faunistiques et floristiques du massif des Calanques (en particulier) et dans la pratique non unique de l'activité de l'escalade (ce que nous sommes et défendons sur le continuum avant-même la naissance du PNCAL ou de son GIP), la programmation calendrier et échéancée de visites visant observations in situ, secteur par secteur, avec nous-mêmes (entités représentantes et membres en personne) et comme cela est parfaitement légitime, et comme cela a été jusque précédemment la meilleure façon d'associer les différentes parties à de potentielles mesures de préservation concertées des espaces de nidification d'espèces ciblées.

B à Vs,

N'

---

Jacques BAILLS

27/12/2024 - 20:46

À Mélissa, SyndicatPro, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmairot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUPOSE, PARRA, Ifeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse@departement13.fr, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Jean, anne-francoise, bernardhamel, vincent, moi

Bonjour à tous,

J'ai été absent des réunions ces deux dernières années, trop occupé par des projets fédéraux. Je reviens à un échelon plus territorial pour cette nouvelle olympiade en tant que président du comité départemental des Clubs Alpins.

C'est à ce titre que je réagis aux longs échanges par mail pour apporter tout mon soutien à la position de Jean-Claude Grand, président du CT FFME, d'André Bernard et de Sébastien Batel.

Il y a quelques années, après des épisodes de tension, nous étions parvenus à un dialogue apaisé et constructif autour des problématiques inhérentes aux fonctions des uns - protection du milieu et éducation du public - et pour les autres - fédération de la pratique, sécurité, sport santé et convivialité, éducation citoyenne au public éloigné - ou tout simplement exercer sa profession dans des conditions convenables. En ne prenant en compte que le volet naturaliste, on a tronqué fatallement le débat. Il me semble indispensable de reprendre le dialogue en considérant tous les paramètres de la problématique des équipements des falaises situées dans le PNC, ce qui permettra une vraie négociation et non un «monologue» comminatoire, ce qui est sans nul doute la pierre d'achoppement dans les réunions.

Je terminerai en disant que le PNC n'a vu le jour que parce que nous l'avons voulu, jusqu'à manifester pour sa création. Et dans le « nous » figuraient en bonne place les deux principales fédérations regroupant les grimpeurs, et aussi des professionnels de l'escalade, et nous pensions ainsi pouvoir conserver un espace de pratique véritablement partagé. A l'aube de cette nouvelle année, c'est le meilleur voeux que je pourrais formuler.

Amicalement,

Jacques Baills